



CHARTE

# achats responsables





CHARTE

# **achats responsables**



ATMB s'est dotée d'une raison d'être et ambitionne désormais de devenir une entreprise dont la mission sera d'« *Agir pour la mobilité de demain en concevant et exploitant des infrastructures performantes et durables, en développant des services innovants avec comme objectif de contribuer à l'attractivité des territoires desservis, à l'effort de décarbonation et de réduction de l'empreinte environnementale.* »

L'engagement d'ATMB en matière de **Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)** se traduit par des actions concrètes en faveur de l'environnement et de la transition écologique.

La filière Achats est un maillon essentiel de cette démarche.

Afin de la concrétiser, ATMB est, depuis 2022 signataire de la charte Relation Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR).

Par le biais de ses **10 engagements pour des achats responsables**, la Charte participe à la construction d'une **relation équilibrée et durable entre les organismes signataires et leurs fournisseurs**, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs de chaque partie.

*Erwan LE BRIS*  
DIRECTEUR GÉNÉRAL



Pour renforcer ses engagements, ATMB vise l'obtention de la labellisation « *Relations Fournisseurs et Achats Responsables* » selon la norme ISO 20400 en 2025.

Le positionnement et l'exposition d'ATMB lui confèrent une responsabilité envers l'ensemble de ses parties prenantes, tant internes qu'externes.

**Cette démarche de labellisation concerne TOUS les acteurs internes qui interviennent dans le processus achats.**

Nous comptons sur nos fournisseurs mais également sur nos équipes pour l'appliquer au quotidien.

ÊTRE ET PROSPÉRER DURABLE – UNE GOUVERNANCE DES ACHATS RESPONSABLES

Notre charte a vocation à instaurer un cadre de référence commun entre les équipes ATMB et les fournisseurs, en intégrant les engagements RSE pris en faveur du développement durable et d'associer les fournisseurs à cette démarche de progrès continu.



**Et si nous changions les règles du jeu ?  
Et si nous intégrions d'autres indices dans la performance ?  
Et si la réussite se mesurait avec des vies améliorées ou préservées grâce à  
notre engagement quotidien ?**

Conscients du rôle que nous avons à jouer également en tant qu'acheteur, nous avons signé en 2022 la charte RFAR « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » qui nous amène aujourd'hui à prétendre à une labellisation ISO 20400 à horizon 2025.

Par le biais de ses 10 engagements pour des achats responsables, la Charte RFAR participe à la construction d'une relation équilibrée, et pérenne entre clients et fournisseurs et répond à un double enjeu : respect du cadre réglementaire et performance économique, sociale et environnementale. Au travers de cette démarche, ATMB souhaite rendre visible de tous son engagement en matière d'achats responsables mais également de promouvoir cette Charte auprès d'autres acteurs du territoire et pourquoi pas les inciter à initier la même démarche pour travailler ensemble dans une dynamique de qualité, d'innovation et de performance vertueuse.

*Aurélie Baron*

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE

---

À travers sa charte achats responsables, ATMB s'engage auprès de son territoire, des parties prenantes mais également vis-à-vis de ses fournisseurs. Cet engagement vise à donner à l'humain, l'environnement et l'éthique une place centrale dans la conduite de nos achats. Une politique RSE ambitieuse passe aussi par un engagement actif de nos fournisseurs sur les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, c'est pourquoi nous valorisons les engagements pris par nos fournisseurs dans ces domaines dans leurs réponses à nos appels d'offres. ATMB s'engage durablement en visant une labellisation selon la norme ISO 20400 en 2025.

*Gisèle Viandaz*

RESPONSABLE ACHATS & MARCHÉS

Il est fondamental pour atteindre ces objectifs que nos fournisseurs partagent **les mêmes valeurs**. C'est pourquoi nous les invitons à prendre connaissance de nos engagements, matérialisés par la présente Charte, et à s'associer à nos ambitions, pour pérenniser les relations de confiance et s'inscrire ensemble dans une démarche de progrès continue.

La présente Charte des Achats Responsables expose les principes qui assurent un processus d'achats **équitable** dans le respect des lois et réglementations applicables, notamment du Code de la Commande Publique, des règles éthiques, et des engagements sociaux et environnementaux pris par ATMB dans le cadre de sa politique RSE.

Nos engagements s'appuient eux-mêmes sur :

- Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Les principes directeurs de l'OCDE
- Le code de la commande publique
- La charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables
- Les objectifs développement durable de l'ONU

En travaillant avec ATMB, nos prestataires **s'engagent à respecter et à promouvoir** la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme, incluant le respect :

- De la Déclaration Universelle des droits de l'Homme,
- De la charte internationale des droits de l'Homme,
- De la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail,
- Des principes conventions sur les droits de l'Homme,
- Des principes directeurs de l'ONU relatif aux entreprises et aux droits de l'Homme.

## CONCORDANCE ENTRE LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT ET LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 1 | DROITS DE L'HOMME

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

### 2 | DROITS DE L'HOMME

Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

### 3 | NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

### 4 | NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

### 5 | NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

### 6 | NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

### 7 | ENVIRONNEMENT

Les entreprises sont invitées à appliquer à l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

### 8 | ENVIRONNEMENT

Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

### 9 | ENVIRONNEMENT

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### 10 | LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



Plus d'infos sur [www.un.org](http://www.un.org)



# Nos engagements envers nos fournisseurs & sous-traitants



Adopter une démarche d'achats responsables est une démarche proactive visant à intégrer des considérations éthiques, sociales et environnementales dans notre processus d'achat.

En signant la charte RFAR, ATMB vise à collaborer avec des partenaires respectueux de l'environnement et socialement responsable.

L'impact écologique du cycle de vie d'un produit, l'éthique, la transparence ou l'intégrité des fournisseurs sont des critères au cœur de notre politique d'achats.

Cette démarche vise à concilier les performances économiques avec les enjeux de la RSE tout en respectant le code de la commande publique auquel nous sommes soumis.

*Laurent Monzo*

ACHETEUR

## **1 | L'INTÉGRITÉ PERSONNELLE ET DANS LES AFFAIRES**

ATMB proscrit toute forme de corruption dans ses transactions commerciales. Nous respectons strictement les lois et réglementations françaises et internationales sur la lutte contre la corruption.

Tous nos collaborateurs doivent en toutes circonstances conduire leurs missions en respectant scrupuleusement les principes d'honnêteté, de transparence et d'intégrité, vis-à-vis de toutes les parties prenantes.

Nos collaborateurs doivent agir en toutes circonstances de façon impartiale dans la conduite de la mission qui leur est confiée.

## **2 | LE CONFLIT D'INTÉRÊT**

Il est prohibé à nos collaborateurs de s'impliquer personnellement dans des négociations ou contrats avec des entités extérieures à l'entreprise sans informer préalablement leur supérieur hiérarchique et obtenir son accord. Cela s'applique particulièrement s'ils ont des intérêts directs ou indirects dans ces entités.

## **3 | PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

### **> L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**

Nous interdisons toute pratique discriminatoire de nature à favoriser certains opérateurs concernant notamment :

- La définition des prestations attendues.
- La façon dont nous faisons connaître nos besoins par une publicité appropriée.
- L'ensemble des modalités selon lesquelles les candidats sont mis en concurrence.
- La façon dont leurs offres sont appréciées.

### **> LIBRE ACCÈS À NOS MARCHÉS**

Nos acheteurs s'assurent que les besoins font l'objet d'une publicité suffisante et que les documents du marché sont accessibles librement à tous les candidats. Tous les opérateurs intéressés doivent pouvoir proposer leurs services pour répondre aux besoins d'ATMB.

### **> LA TRANSPARENCE**

ATMB s'engage à faire connaître la nature de son besoin ainsi que les conditions dans lesquelles il sera procédé à la sélection de l'attributaire du contrat.

## **4 | LA DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

ATMB s'engage à identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec ses fournisseurs.

ATMB s'assure de la capacité économique et financière de ses fournisseurs.

## 5 | RECOURS AU TRAVAIL DISSIMULÉ

Lorsque ATMB est informé de la situation irrégulière de l'attributaire d'un contrat au regard des formalités mentionnées dans le Code du Travail, ATMB lui enjoint de se conformer à ses obligations et à défaut prononce la résiliation du contrat.

## 6 | CONFIDENTIALITÉ

Lorsque les collaborateurs d'ATMB ont accès, dans l'exercice de leur métier, à des informations sensibles dont la diffusion serait susceptible de porter atteinte à l'intérêt de ses clients ou de ses partenaires, ils ont le devoir impératif de s'assurer de leur non-diffusion, de leur protection et de leur conservation en lieu sûr. Cette règle de confidentialité inclut tous les documents édités par l'entreprise ou par des tiers, qu'ils soient destinés à l'interne ou à l'externe.

## 7 | DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATMB prend l'engagement de sensibiliser et de professionnaliser l'ensemble de ses collaborateurs dans les domaines liés au développement durable dans sa dimension économique, sociale et environnementale.

Nous adoptons une approche visant à prendre en considération les défis du développement durable et à les intégrer dans les processus internes, notamment en ce qui concerne les critères de sélection des candidats.



Les achats représentent une part significative des impacts environnementaux liés à l'activité d'ATMB. Dans ce contexte, la thématique achat est au cœur du carnet de **route #environnement** d'ATMB depuis 2016.

Le système de management environnemental de l'entreprise, certifié ISO 14001 depuis 2020 renforce le niveau d'exigence et de prise en compte de l'empreinte environnementale de nos achats.

Ainsi, la démarche en faveur des achats responsables est en totale cohérence avec l'ambition environnementale d'ATMB. Cette action s'intègre également dans la stratégie environnementale d'ATMB en permettant d'actionner des leviers concernant la décarbonation et la protection des ressources naturelles. Dans la pratique, une analyse des enjeux environnementaux dans les projets et les achats de l'entreprise est désormais systématisée et notre ambition se décline également à travers le développement des analyses de cycle de vie.

*Gaetan Masson*

RESPONSABLE ENVIRONNEMENT PATRIMOINE

# Le carnet de **route** **#environnement**

Notre Carnet de **route #environnement** vise à développer des démarches toujours plus respectueuses de notre territoire. Elle s'appuie sur la mobilisation de nos équipes autour des valeurs du développement durable, et promeut la coopération avec les acteurs locaux en faveur de la préservation de l'environnement.



**Développer** un usage raisonné de l'infrastructure en favorisant le covoiturage, la multi-modalité et les véhicules propres. **Soutenir** une mobilité durable et innovante.



**Réduire** nos consommations. **Favoriser** le recours aux énergies durables.



**Protéger** la ressource en eau potable le long du réseau. **Réduire** nos consommations en eau.



**Évaluer** régulièrement le taux de nuisance sonore. **Protéger** les riverains en privilégiant la réalisation de protections collectives.



**Développer** des pratiques alternatives et innovantes au service d'une gestion raisonnée des espaces verts. **Améliorer** l'intégration paysagère du réseau.



**Préserver**, améliorer et rétablir les continuités écologiques. **Développer** l'expertise et la connaissance en lien avec les parties prenantes.



**Réduire** la production de nos déchets. **Trier** et valoriser les déchets produits par nos clients et issus de notre activité.



**Intégrer** des exigences environnementales dans nos cahiers des charges. **Tenir compte** de la performance environnementale dans le choix de nos prestataires.

En tant que signataire de la Charte Achats Responsables et afin de maintenir nos relations avec nos fournisseurs nous avons désigné un « correspondant PME » qui peut être sollicité par tout fournisseur souhaitant se faire connaître auprès d'ATMB via l'adresse mail suivante :

**[contact.fournisseur@atmb.net](mailto:contact.fournisseur@atmb.net)**

Nous avons également au sein de notre entreprise un « médiateur relation fournisseurs » chargée de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise.

Pour faciliter le dialogue, notre médiateur est disponible à cette adresse :

**[mediation.fournisseur@atmb.net](mailto:mediation.fournisseur@atmb.net)**



AUTOROUTES ET TUNNEL DU MONT BLANC

1440, route de cluses

74130 BONNEVILLE

[www.atmb.com](http://www.atmb.com)



Crédit photo © Ludovic Frémondrière, David Machet